



Réf : 049./OLUCOME/09/2016

Bujumbura, le 28/09/2016

A Son Excellence Monsieur le Président de la République
du Burundi avec les assurances de notre plus haute
considération.

à Bujumbura

Objet : Lettre ouverte concernant la demande de laisser continuer

les études aux 80 000 élèves de la classe de 9^{ème} et 10^{ème}

mis en route par la Ministre de l'Education Nationale

Excellence Monsieur le Président de la République,

1. Le Gouvernement du Burundi a pris une décision d'adopter un nouveau système éducatif dans les écoles primaires et secondaires communément appelé : « Ecole fondamentale ». Cependant, Excellence, selon les informations à notre disposition, le Gouvernement n'a jamais commandité une étude minutieuse préalable montrant les défis qui devraient être relevés par le Gouvernement afin de prendre une bonne décision à ce sujet. Les conséquences fâcheuses de la non réalisation de cette étude viennent de tomber à l'endroit de 80 000 élèves de la classe de 9^{ème} et 10^{ème} année qui viennent d'être renvoyés de leurs écoles pour passer une année blanche sans pour autant avoir l'espoir de les regagner car ils peuvent réussir ou échouer le test de l'année scolaire ouverte le 26 septembre 2016 comme cela a été décidé par la ministre en charge de l'Education , Madame Janvier Ndirahisha.
2. Ce comportement déplorable du Gouvernement burundais est devenu une habitude car il prend des mesures de grande envergure sans commanditer

aucune étude préliminaire et cela entraîne des répercussions négatives sur la vie sociale et économique du pays lors de leur mise en œuvre. Nous citerons notamment les cas de la privatisation des entreprises publiques et de la politique charroi zéro qui ont mal fait. Les entreprises publiques ont été vendues à vil prix à des personnes qui n'ont pas un capital suffisant et une meilleure expertise par rapport à l'Etat pour générer une plus value en termes de revenus annuels et de développement économique du pays. Plutôt, l'Observatoire de Lutte contre la corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME) a assisté à un recul de ces entreprises privatisées voire la fermeture de la plupart d'entre elles. Dans le même ordre d'idées, la politique charroi zéro a été mis en application en mettant en avant les intérêts de certaines autorités qui ont acheté ces véhicules étatiques à des prix inférieurs aux prix réels de ces derniers. Ce qui a occasionné un préjudice financier énorme à l'Etat d'autant plus que ces autorités-acheteurs perçoivent aussi des frais mensuels des indemnités kilométriques.

3. Excellence, ces mesures gouvernementales prises sur base des propositions des commissions mises en place à cette fin sans une étude préalable provoquent des pertes énormes à la Nation à l'instar de cette mesure de renvoyer 80 000 élèves de la classe de 9^{ème} et 10^{ème} alors qu'il n'existe aucun pays au monde qui s'est développé sans former convenablement tous ces citoyens. Cette mesure ayant été mal accueilli par les parents, la Ministre de l'Education Nationale vient de la modifier en précisant que les élèves de classes de 9^{ème} et 10^{ème} qui n'ont pas réussi au concours mais qui ont obtenus une note soit de 90/200 pour les élèves de 9^{ème} et 90 /345 pour ceux de la 10^{ème} peuvent demander des places dans les différentes écoles. L'OLUCOME considère cette mesure comme une décision biaisée et une porte très ouverte par le Gouvernement à la corruption déjà généralisée dans les milieux scolaires. Les revenus des parents étant faibles actuellement pour faire fréquenter leurs enfants aux établissements scolaires privés et l'impossible réussite des élèves qui auront passé neuf mois sans être en classe dans le test préconisé par le dit ministère font preuve que cette mesure n'a en rien été changée car environ le même effectif d'élèves va bientôt se trouver dans les rues.
4. Or, le Burundi a souscrit à la déclaration Universelle des droits de l'homme dont l'article 26 est contre cette mesure de la dite Ministre qui stipule que : « Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental.

9

L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé ; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite. L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les Nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix. Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants». La Constitution du Burundi prône également le droit à l'éducation pour tous.

5. De ce constat de violation de la constitution et de cette déclaration des Nations Unies, l'Observatoire trouve que la décision du Gouvernement d'abandonner ces mineurs qui n'ont pas l'âge de travail dans les rues est assimilée à un assassinat intellectuel d'où l'OLUCOME propose au Gouvernement de mettre en place une commission qui pourra étudier comment tout l'enseignement secondaire général, technique ou professionnel soit un enseignement obligatoire pour tous. Ceci permettra aux élèves d'avoir les capacités requises pour être intégré dans une vie professionnelle quelconque au lieu d'être mis à l'écart par le Gouvernement à l'âge d'un mineur.
6. Avec cette mesure impopulaire de la Ministre de l'Education Nationale, Excellence, l'Observatoire se demande quel sera l'avenir de ces jeunes d'entre 13 et 15 ans qui n'ont pas encore les capacités requises pour mener des projets d'auto-développement. Où peuvent-ils trouver les financements alors qu'il existe des intellectuels chômeurs burundais qui ont des projets sans financement ? Est-ce ces petits enfants qui vivront les miracles que leurs grands frères et grandes sœurs chômeurs n'ont pas vécus ? Excellence, l'OLUCOME estime que cette mesure est comparée à un coup d'envoi du Gouvernement à ces jeunes enfants pour se livrer aux pratiques de prostitution et de délinquance. Ces jeunes sans activité pourraient également être manipulés par les fauteurs de trouble pour être utilisés dans les sales besoins causant l'insécurité au pays.
7. Ce qui nous inspire, Excellence Monsieur le Président de la République, à vous demander d'instruire la ministre en charge de l'éducation nationale à faciliter via une décision à trouver des places de redoublement à ces 80 000 élèves de la classe de 9^{ème} et 10^{ème} année en vue de continuer leurs études tant dans les écoles publiques que privées du Burundi pour éviter l'intensification de la corruption dans les écoles secondaires et alléger

8. le fardeau des parents qui n'ont pas les moyens financiers suffisants pour cette activité du moment que la pauvreté ne cesse de s'accroître dans notre pays.
9. Excellence, vu notamment les décisions et les sorties médiatiques impopulaires et contradictoires de Madame la Ministre de l'éducation Nationale sur cette question, il est tellement urgent de lui démettre de ces fonctions pour sauver le ministère.

Espérant une suite favorable à notre demande, nous vous prions d'agréer, Excellence Monsieur le Président de la République, l'expression de notre plus haute considération.

Pour l'OLUCOME
 Gabriel RUFYIRI
 Président *le 28/09/2026*



C.P.I à :

- Son Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale ;
- Son Excellence Monsieur le Président du Sénat ;
- Son Excellence Madame la Ministre de l'Education Nationale ;
- Madame la Représentante de l'UNICEF au Burundi ;

à Bujumbura